

La formation
AJITeR – *par la culture*

Des politiques rurales pour la culture

Avignon - Juillet 2019

Dans le cadre du cycle de formation
«Quelle prise en compte des jeunes
dans les projets de territoire ?
- état des lieux et mise en perspective
pour la culture et l'ESS»



L'UFISC

L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, rassemble 16 organisations du champ des arts et de la culture, se réclamant de l'économie solidaire.

Fédération professionnelle, elle regroupe ainsi, par subsidiarité, sur l'ensemble du territoire, près de 2 500 entreprises artistiques et culturelles, dans différentes activités (création artistique, diffusion et exposition, production d'événements, accompagnement de pratiques culturelles, formation professionnelle, enseignement, médias, numérique...). Elles sont réunies au sein de l'UFISC autour du Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture, qui défend les principes de diversité culturelle et de droits culturels, de coopération et d'économie solidaire, et de coconstruction citoyenne de l'intérêt général.

- L'UFISC porte le volet culture de la démarche collective AJITeR - Faciliter l'Accueil des Jeunes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux.
- L'UFISC coordonne depuis 2017 une recherche-action sur les droits culturels Pour une démarche de progrès autour des droits culturels (www.culturesolidarités.org), qui réunit une vingtaine de partenaires du champ culturel et au-delà.
- L'UFISC développe depuis 2008 le pôle de coopération Culture et ESS « La Maison des réseaux artistiques et culturels » (75019).
- L'UFISC copilote la mission CRDLA-Culture (Centre de Ressources pour les Dispositifs d'Accompagnement locaux), dont l'association Opale est l'opérateur délégué.

I. Présentation du projet *AJITeR par la culture*

1. Présentation de la démarche	6
2. La formation «AJITeR – Des politiques rurales pour la culture»	7

II. Jeunes, culture et ruralité : quels enjeux ?

1. Mutations des territoires et des aspirations	10
2. Droits culturels et diversité de parcours	11
3. Perspectives ouvertes par les acteurs·actrices : la nécessaire coopération et transversalité	14

III. État des lieux et évolutions des politiques publiques de développement rural, en particulier pour le champ culturel

1. Les représentations de la ruralité : enjeu technique et politique	16
➤ Trois approches pour déterminer la ruralité sur une carte	16
➤ Les dynamiques démographiques	19
➤ Les repères économiques	20
2. Des politiques en transition et en interterritorialité	20
➤ Les territoires ruraux, réceptacles des grands enjeux de sociétés	20
➤ Des territoires traversés par des paradoxes	21
➤ Des signaux faibles à conforter	21
➤ Une transition dans la durée	23
3. Un nouvel agenda rural ?	24
➤ Un rapport et 196 propositions dans le cadre de l'agenda rural	24
➤ Le rapport, <i>Ruralités, une ambition à partager</i>	25
➤ S'agissant du secteur culturel	25
➤ Concernant la jeunesse	25
➤ Création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	26
4. Les financements européens : leviers et dysfonctionnements	28
➤ Le programme LEADER	29
➤ Malgré des dysfonctionnements... un soutien indispensable pour les projets en territoire rural	29
➤ Des propositions pour la nouvelle programmation	30

5. Les politiques publiques de la culture	32
➤ Des moyens du ministère au service des territoires ruraux	32
➤ Décloisonner les politiques	32
➤ Des soutiens du ministère de la Culture à renforcer en faveur de la diversité	33
➤ L'enjeu de la formation	36

IV. Le rôle des structures d'économie solidaire dans l'accompagnement des jeunes adultes. Une illustration par quatre témoignages.

1. Accompagner les aspirations du «vivre autrement» : partage de pratiques et de problématiques	37
➤ Découvrir la culture de l'autre	37
➤ Faire confiance aux jeunes adultes	37
➤ Favoriser l'accompagnement des parcours de jeunes adultes	38
➤ Décloisonner l'usage des espaces entre accueil, culture et social	39
➤ Un rôle précieux qui s'élargit	39
➤ Les difficultés et les besoins	39
2. Quatre structures associatives, ancrées sur leurs territoires et en coopération	40
➤ CIPRA France	40
➤ La Gare – Association AVEC	41
➤ L'Usine à Chapeaux	42
➤ L'association TRIB'ALT	42

V. Des propositions pour agir

1. Le FAIRE ENSEMBLE sur les territoires comme levier!	43
➤ La diversité des parcours et des imaginaires	43
➤ L'appui à la formation et aux parcours d'emploi et de professionnalisation des jeunes adultes	43
➤ Le soutien à la mobilité	44
➤ La coopération	44
➤ L'ingénierie d'accompagnement	45
➤ La formation des élu·e·s et des professionnel·le·s de collectivités territoriales	45
➤ La co-construction des politiques publiques	46
2. Des prochaines étapes pour «AJITeR par la Culture!»	47

I. Présentation du projet **AJITeR par la culture**

Le projet AJITeR - Faciliter l'Accueil des Jeunes Adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux - s'inscrit dans le cadre du dispositif « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » (MCDR) mené par le Réseau rural français (RRF).

1. Présentation de la démarche

Le dispositif vise à soutenir les projets partenariaux en faveur de la ruralité, qui entrent dans le cadre des objectifs de la politique européenne du développement rural. Les projets sélectionnés sont cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Le projet AJITeR est porté pendant 3 ans (2018-2021) par un groupe de cinq partenaires : l'ADRETS (Association pour le développement en réseau des territoires et des services alpins), CIPRA FRANCE (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), le CREFAD Auvergne, (Centre de Recherche d'Etude de Formation à l'Animation et au Développement), le RECCA (Réseaux des Cafés Culturels Associatifs) et l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles).

Le projet AJITeR a pour thématique centrale la prise en compte des jeunes adultes dans les territoires ruraux en renforçant les initiatives et les coopérations.

Il se décline autour de trois axes de travail principaux :

- L'emploi et la formation (penser l'emploi et la formation en termes de parcours);
- Les services (maintenir l'attractivité des territoires en développant l'accès aux services);
- La participation citoyenne (favoriser le sentiment d'inclusion par la participation citoyenne);
- Ces axes sont travaillés autour de trois thématiques transversales : l'accès à la formation et à l'information; l'égalité femmes-hommes en milieu rural; le lien urbain-rural;

Dans le cadre de ce projet, l'UFISC porte un volet : « AJITeR par la

Culture! ». Ce volet a pour objectif d'approfondir les liens entre culture, jeunesse et territoire en s'intéressant aux initiatives et pratiques artistiques et culturelles en milieu rural, à travers plusieurs axes de travail :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs-actrices culturel-le-s en milieu rural sur l'enjeu de la participation des jeunes adultes à la transition des territoires;
- Identifier une diversité de pratiques qui permettent de nouvelles formes d'accueil et de participation des jeunes adultes autour de l'emploi, des services et de la citoyenneté;
- Éclairer certaines pratiques en soulignant deux axes de mise en capacité des personnes et des groupes : la coopération solidaire et la reconnaissance des ressources culturelles sur le territoire;
- Accompagner par le renforcement des systèmes d'acteurs-actrices tant par l'ingénierie territoriale que par des dispositifs nouveaux de politique publique.

L'objectif global du projet vise à proposer un programme de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques pour l'accueil et l'installation des jeunes adultes dans les territoires ruraux.

2. La formation « AJITeR – Des politiques rurales pour la culture »

« AJITeR par la Culture! » a pour objectifs la valorisation des actions sur les territoires qui accompagnent et favorisent l'accueil des jeunes adultes et de leurs initiatives. Elle vise à mieux outiller les acteurs-actrices des territoires ruraux, notamment à décrypter les politiques de développement rural et à permettre la formulation de propositions dans la coconstruction des politiques publiques, ceci dans un contexte d'agenda rural français et d'une nouvelle programmation européenne 2021-2027.

La première année de projet s'est ouverte par une démarche de sensibilisation, d'exploration, d'observation, de référencement des initiatives, de dialogue et d'interconnaissance...

- tenant compte des personnes et de leurs ressources culturelles,
- auprès d'une diversité de structures,
- avec des natures variées de territoires,
- entre acteurs-actrices et collectivités territoriales,

- dans un dialogue interculturel sur les modes de vie du local à l'euro-péen.

En ouverture du cycle de formation « Quelle prise en compte des jeunes dans les projets de territoire ? - état des lieux et mise en perspective pour la culture et l'ESS » mené sur l'ensemble de la démarche « AJITeR par la Culture ! », l'UFISC a proposé une journée de formation « AJITeR – des politiques rurales pour la culture ».

Cette formation s'est déroulée à la période estivale le mercredi 17 juillet 2019 à Avignon. Elle a été accueillie dans les locaux de l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle) dans le cadre du programme de la Maison des professionnels du spectacle lors du festival d'Avignon.

Cette formation a été construite avec les participant·e·s au comité de pilotage d'AJITeR pour la culture. À destination des acteurs·actrices culturel·le·s et ruraux, des élu·e·s et des professionnel·le·s des collectivités, des institutions et des jeunes professionnel·le·s du champ artistique et culturel, elle a visé à donner des clés de compréhension sur les évolutions de politiques publiques en faveur de la ruralité, témoigner d'expériences réelles et proposer un espace de réflexion et d'échange.

Programme

- 9h45 – 10h45 : Présentation de la formation et du projet européen AJITeR « Faciliter l'Accueil des Jeunes Adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux » et enjeux.
- 10h45 – 12h30 : État des lieux et évolutions des politiques publiques de développement rural, en particulier pour le champ culturel, et échanges avec les participant·e·s.
- 14h – 16h : La coopération en milieu rural : témoignages d'initiatives et de projets de territoire. Quel accompagnement pour favoriser la prise en compte des jeunes adultes ?

Nous remercions chaleureusement le comité de pilotage « AJITeR par la Culture ! » et le groupement AJITeR ainsi que les partenaires qui ont bien voulu participer à la formation et fait le relais de cette journée : la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), le Réseau rural français (RRF) réunissant le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Commissariat général à l'égalité des territoires, le ministère de la Culture, la Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR), le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) ainsi que l'association OPALE.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs venus témoigner de leur pratique et apporter leurs analyses :

- Patricia ANDRIOT, Coordinatrice du Réseau rural français (RRF), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et élue d'une petite commune de 350 habitant·e·s en Haute-Marne, Déléguée dans une communauté de commune, Vice-présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)
 - Véra BEZSONOFF, Coordinatrice de l'accompagnement des adhérents et des dynamiques de territoires, Fédération des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA)
 - Juliette BISARD, Coordinatrice des politiques de développement rural, Direction du développement des capacités des territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
 - Sébastien CORNU, ex-Président de La Gare à Coustellet (Vaucluse) et consultant dans le secteur culturel
 - Stéphane DELVALEE, Administrateur de la compagnie du Théâtre des Chemins, installée en Ardèche depuis 2002, membre du CA du Centre International de Théâtre Itinérant (CITI), et administrateur de TRIB'ALT, coopérative de structures artistiques et culturelles
 - Yves DUMOULIN, Maire de Fareins (Ain) et membre du Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)
 - Pierre-Marie GEORGES, Chargé de mission auprès du directeur, Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
 - Julika JAROSCH, Chargée des relations internationales et de l'animation de réseau, Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA France), organisation à but non lucratif qui œuvre depuis 1952 pour la protection et le développement durable des Alpes
 - Lucie LAMBERT, Coordinatrice du réseau Actes If, réseau de lieux artistiques et culturels indépendants en Île-de-France et Présidente de l'Usine à Chapeaux – Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Rambouillet
 - Laurence MARTIN, Chargée de mission pour le pilotage des politiques de développement culturel en monde rural, ministère de la Culture
- Enfin, nous remercions Constance Winkler et Sarah Doignon qui ont épaulé l'équipe de l'UFISC pour mener à bien cette belle journée qui a révélé, à travers des échanges animés, une diversité de regards, de passionnants projets, des personnes investies et des envies d'aller plus loin !

II. Jeunes, culture et ruralité : quels enjeux ?

1. Mutations des territoires et des aspirations

Les multiples rencontres et travaux qui ont été proposés depuis plusieurs années par les acteurs-actrices artistiques et culturelles donnent à voir sur les territoires ruraux des vécus en évolution. Ces territoires d'une grande diversité, perçus de façon sensible par les multiples acteurs-actrices qui s'y réfèrent, sont traversés par des mutations importantes et constituent des lieux d'une grande richesse.

Longtemps centrés tant dans leurs économies que dans leurs modes de vie autour de la paysannerie puis de l'agriculture et de ses déclinaisons, les territoires ruraux sont depuis plusieurs générations confrontés à l'enjeu de se redessiner un avenir et un imaginaire. La perception d'un territoire agricole pauvre et démuné, trop souvent regardé comme dépendant de centres urbains qui concentreraient tous les moyens et les services, doit être dépassée.

Alors que la question démographique et intergénérationnelle émerge au regard de territoires souvent vieillissants mais bénéficiant aussi de formes d'installation nouvelles (résidentialisation, néo-ruraux, lien ville-campagne...), le renouvellement des modes de vie en territoire rural apparaît comme un défi dont la dimension culturelle ne peut être exempte.

La ruralité comme espace contributif et d'innovations est aussi une réalité vivante. Pour mieux appréhender les défis d'accompagnement des jeunes adultes dans ces territoires, il faut percevoir et dessiner les changements qui s'y opèrent.

La FEDELIMA, à travers ses ateliers d'expérimentation conduits avec ses adhérents de lieux de musiques actuelles, observe que les territoires ruraux sont des lieux dynamiques qui nourrissent les milieux urbains. Les processus de coopérations entre structures musicales en ruralité en témoignent. L'ancrage des tiers-lieux solidaires émerge aussi comme exemple de l'apport des territoires ruraux. Les démarches d'itinérance et d'infusion artistique réinventent des possibles.

Les pratiques des jeunes et leurs souhaits pour « habiter leurs territoires » sont à regarder de manière nouvelle. **On constate de façon sous-jacente une aspiration à vivre autrement, manger autrement,**

habiter autrement, travailler autrement, qui est souvent en phase avec les aspirations environnementales et la volonté de faire sens dans le monde d'aujourd'hui. Cela doit être pris en compte pour accompagner des parcours de vie dont la phase entre 18 et 35 ans est essentielle.

2. Droits culturels et diversité de parcours

La prise en compte des jeunes adultes dans les territoires ruraux nous invite ainsi à poser la question des imaginaires partagés et des représentations culturelles des territoires, des personnes, de leurs parcours et de leurs libertés. La dimension culturelle est ici à saisir au sens des droits culturels, c'est-à-dire comme un processus interactif par lequel les personnes « expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. » (Observation générale 21 du Pacte International relatif aux droits Economiques Sociaux et Culturels).

En effet, les **droits culturels** nous permettent de penser la capacité des jeunes adultes, en dialogue avec celles et ceux qui les entourent, à l'échelle des territoires ruraux et en interaction avec les autres territoires, à participer à la vie culturelle. Les droits culturels nous proposent une voie qui passe par le respect de la dignité de ces jeunes adultes et la prise en compte de leurs processus d'identification culturelle, dans une acceptation non assignante et non figée, mais au contraire en mouvement et en partage. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra réellement envisager leurs participations à la vie artistique, sociale, économique, politique de ces territoires, prendre en compte leurs ressources culturelles et donner à voir leurs initiatives.

L'approche par les droits culturels oblige également à prêter attention à ne pas penser une jeunesse stéréotypée et réduite à des agents économiques, travailleurs-, propriétaires, producteurs ou consommateurs. Le constat d'une diversité de parcours a été largement illustré dans les témoignages des rencontres et ateliers proposés durant la première année de la démarche. Pour les acteurs-actrices d'AJITeR, la catégorie « **jeunes adultes** » doit être pensée comme non homogène, empreinte de réalités multiples, d'aspirations diverses, de rapports à la société variés, parfois marqués par des inégalités (femmes-hommes, sociales...).

Les accompagner suppose alors d'emprunter une posture de « faire avec » et non pas de « faire pour ». Il ne s'agit pas de construire une politique de l'accès mais d'envisager une posture d'accompa-

gnement, reconnaissant l'ensemble des personnes dont les jeunes adultes comme acteurs·actrices légitimes et égaux de cette participation à la vie culturelle.

Les acteurs·actrices artistiques et culturel·le·s sont à cet endroit de travail. (Se) raconter, dire le monde, discuter, critiquer, agir, créer... sont quelques-unes des fonctions qu'illustre la vitalité sans cesse croissante de la vie associative artistique et culturelle.

Dans les démarches artistiques, diverses formes comme l'itinérance, l'accueil de démarche de création, l'accès à des espaces de partage de pratiques, l'appui à des parcours professionnels investissent cet enjeu et légitiment des références culturelles de plus en plus hybridées. Le renouvellement des projets et ses enjeux de transmission apparaissent également. La question de l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes émerge.

Des propositions issues de la coopération font valoir les capacités d'accompagnement par des lieux partagés, dans des logiques de mise en réseau... Elles demandent à être visibilisées pour mieux se prolonger et se ressourcer.

Les acteurs·actrices artistiques et culturel·le·s donnent à voir une nouvelle manière d'entreprendre, de penser une économie solidaire, en rattachant cette question des droits culturels à une approche artistique mais aussi à de nouveaux modes de vie et modes de faire aujourd'hui société, au sein d'un territoire ou au sein d'une structure. Ils rappellent que le social et l'économie, constructions culturelles, doivent être empreints de l'environnement où ils se développent. Des exemples de communautés artistiques ayant investis des communes montrent comment des histoires chaque fois singulières s'écrivent.

Les droits culturels permettent également de percevoir l'engagement bénévole dans la multitude de ces dimensions et en particulier comme une donnée très importante dans la construction personnelle des jeunes adultes. Cet engagement met en avant l'importance de la convivialité, appuie un parcours professionnel, apporte des compétences... face à une approche trop normée de l'emploi ou de la profession.

L'approche par les droits culturels et les droits humains est par ailleurs revivifiante pour échanger, renouveler les manières de penser et renouveler des logiques démocratiques, d'implication citoyenne et de coconstruction actives.

D'abord, face aux formes de replis et de rejets auxquels nous sommes tous confrontés, il y a nécessité plus que jamais de réfléchir ensemble. Dans ce débat entre appartenance et sentiment identitaire, « l'identité rhizome » d'Edouard Glissant nous invite à considérer

que c'est précisément la singularité et la diversité des parcours qui permet de faire un nouveau territoire. C'est une démarche décisive pour construire les politiques publiques de demain

La question des droits culturels articulée avec celle des droits humains répond enfin aux objectifs de développement durable et solidaire et sont à ce titre des leviers pour faire évoluer les politiques publiques.

Les droits culturels, responsabilité publique des territoires ruraux

La dimension culturelle est saisie, dans le sens promu par les Nations Unies dans la déclaration des droits humains de 1948 et par loi NOTRe, loi française votée en 2015 qui en son article 103 précise que « la responsabilité publique en matière culturelle s'exerce de façon conjointe par l'État et les collectivités dans le respect des droits culturels des personnes [...] ».

La culture est ici comprise dans un sens qui dépasse la détermination usuelle des politiques dites culturelles. « La culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. La culture façonne et reflète les valeurs de bien-être ainsi que la vie économique, sociale et politique d'individus, de groupes d'individus et de communautés. »

Chaque personne est reconnue comme être de culture, libre, contributrice du sens donné à son existence et devant participer à l'organisation des modes de vie qui en sont le reflet. La culture s'entend comme « un processus interactif par lequel les personnes et les communautés, tout en préservant leurs spécificités individuelles et leurs différences, expriment la culture de l'humanité ». Inscrits dans l'ensemble indivisible, interdépendant et universel des droits humains, les droits culturels reconnaissent la dignité des personnes et visent à une progression de leurs libertés, de leurs responsabilités, de leurs capacités.

Ceci ne va pas sans remise en cause profonde de la pensée de la culture en France et de la capacité à « faire humanité » en respectant la diversité culturelle. Ainsi en 2013, la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) exprime ce changement dans son texte d'orientation politique « il nous faut aujourd'hui promouvoir une politique culturelle qui place la reconnaissance des droits culturels au fondement de son action et la dignité des personnes comme son objectif central, permettant ainsi la prise en compte du désir d'expérimentation créatrice de chacun et la valorisation des identités collectives, et par-delà, le dialogue entre les individus et les groupes ».

3. Perspectives ouvertes par les acteurs·actrices : la nécessaire coopération et transversalité

Face à ces constats de diversité et renouvellements multiples sur les nouveaux territoires ruraux, les acteurs·actrices déplorent un détricotage de moyens et de compétences. Ces dernières années ont vu une perte de capacitation des programmes jeunesse et sport sur les territoires, ainsi que la précarisation des dynamiques associatives et d'éducation populaire. La recomposition territoriale semble trop souvent accompagnée d'une perte d'ingénierie locale, qui est parfois reprise par des systèmes qui ont du mal à se reconduire. À cela s'ajoute la perte des aides à l'emploi, particulièrement celle des emplois jeunes qui ont constitué des accélérateurs formidables de projets, et la mise à mal des réseaux d'initiatives pour la jeunesse et de soutien aux initiatives locales. L'appel des collectivités à se tourner vers le mécénat et l'investissement privés, dans une phase d'essoufflement de l'État-providence, en plus de constituer une remise en cause politique de la conduite de l'intérêt général, peine à répondre aux besoins des acteurs·actrices sur des territoires qui, en dehors des zones d'anciennes industries, ont des possibilités souvent très réduites.

Face à ces défis, le milieu rural a développé depuis longtemps sa capacité à la coopération. Dans un milieu de faible densité, le petit nombre d'acteur·actrice a favorisé l'envie - et la nécessité - de faire ensemble, de décloisonner les disciplines et les secteurs pour faire projet d'intérêt général. Dans le contexte de recomposition territoriale, ce décloisonnement et la mise en réseaux des acteurs·actrices, des services publics et des personnes demande une plus grande ampleur pour amorcer de nouvelles dynamiques concertées.

En particulier, les dernières rencontres en Ardèche et dans le Jura, initiées par la FEDELIMA, en lien avec THEMMA, la FAMDT et d'autres organisations de l'UFISC, ont fait émerger les interrogations récurrentes des acteurs·actrices sur les manières de « faire ensemble ». Mieux communiquer. Défier la mobilité. Articuler les politiques. Cofinancer.

Un écosystème voué à l'accueil, à l'accompagnement, au suivi, au soutien aux jeunes et à leurs initiatives ainsi que celles de toutes personnes sur les territoires est un défi à prendre à bras le corps pour répondre aux besoins d'entreprendre autrement, vivre et habiter le territoire rural par choix et pas seulement, par défaut en construisant entre pairs une véritable démarche démocratique et citoyenne.

Des rencontres nationales annuelles sur « ruralité et culture »

La FEDELIMA est un réseau national qui fédère des lieux et projets dédiés aux musiques actuelles sur l'ensemble du territoire français. Elle développe dans un souci de complémentarité et de coopération, du niveau local à l'international, toute initiative d'intérêt général en matière de musiques actuelles et accompagne ses membres à anticiper les mutations culturelles, économiques, technologiques, politiques et sociales.

Depuis 2008, différents temps d'échanges et de rencontres nourris des expériences des adhérents et d'analyses extérieures ont contribué à élargir les perceptions de la fédération et la compréhension des enjeux et spécificités des projets culturels et artistiques en milieu rural. En 2015, ce groupe de travail a évolué vers un groupe pluridisciplinaire (au-delà des musiques et du champ artistique) et multi-partenarial en écho aux réalités des synergies nécessaires à la vitalité culturelle des territoires ruraux.

Les dernières rencontres se sont déroulées en mai 2019 dans le Jura au Moulin de Brainans sur le sujet de la coopération, et ont été précédées de journées en novembre à Mirabel en Ardèche en lien avec la SMAC 07 sur la thématique « Nouveaux défis et nouveaux récits pour les territoires ruraux ».

▶ <https://www.ruralite.fedelima.org/>

Synthèse des rencontres ardéchoises :

▶ <https://www.ruralite.fedelima.org/78-novembre-smac-07-a-mirabel-ardeche/>

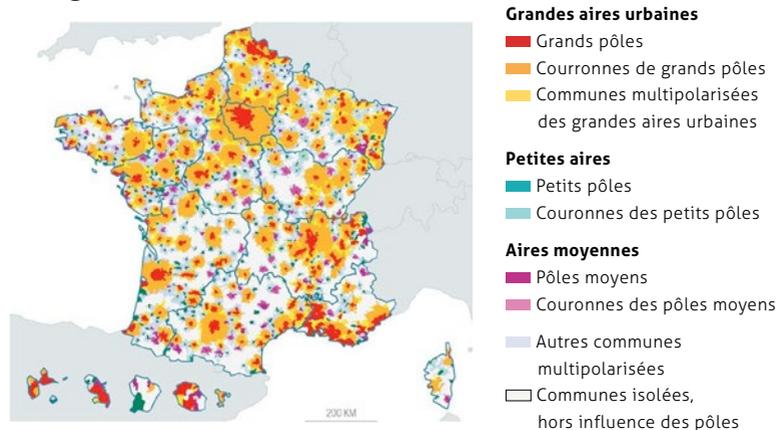
III. État des lieux et évolutions des politiques publiques de développement rural, en particulier pour le champ culturel

1. Les représentations de la ruralité : enjeu technique et politique

Trois approches pour déterminer la ruralité sur une carte

Il est présenté trois grilles d'analyse pour définir les zones rurales.

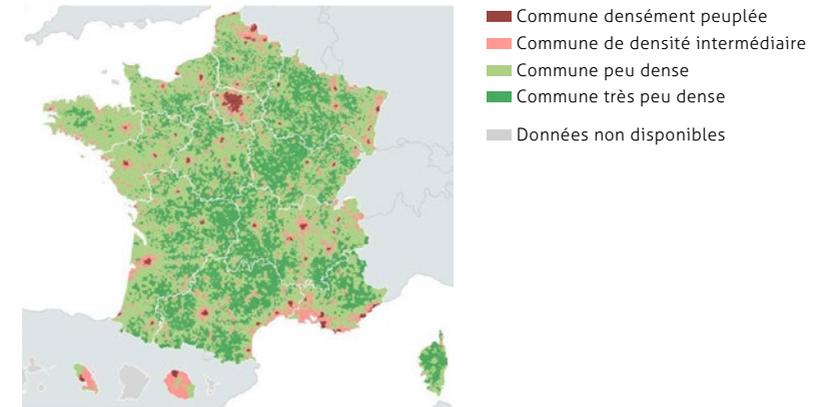
1 | zonage en aires urbaines



Insee, RP 1975-2012, emplois au lieu de travail - 2010 - France métropolitaine - Traitements du bureau

La première approche est celle dite de « zonage en aires urbaines », développée par l'INSEE. Elle est une entrée fonctionnelle, selon laquelle la ruralité se définit par l'influence des villes sur le territoire, notamment à travers les flux de travail. Elle désigne les communes isolées, hors influence des pôles, les communes multipolarisées et les petites aires urbaines. Selon cette approche « en creux » et restrictive, le monde rural abriterait 18 % de la population.

2 | la grille communale de densité



Insee, 2015, IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Une deuxième approche est morphologique, « la grille communale de densité » caractérisant la ruralité selon la densité de population et la continuité du bâti. Elle regroupe les espaces peu denses et très peu denses. Cette approche plus extensive concerne 35% de la population.

3 | typologie des campagnes françaises

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

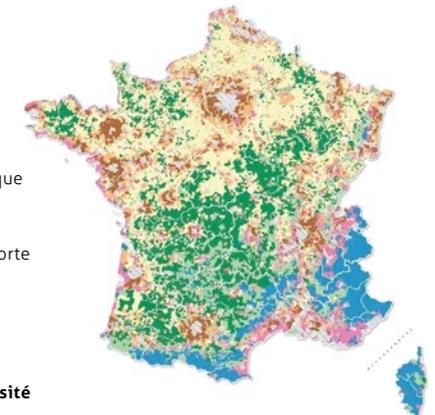
Campagnes agricoles et industrielles

- sous faible influence urbaine

Campagnes vieilles et à très faible densité

- à faible revenus, économie présentielle et agricole
- à faible revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- à faible revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usage courant

▨ hors champ (unité urbaine > 10 000 emplois)

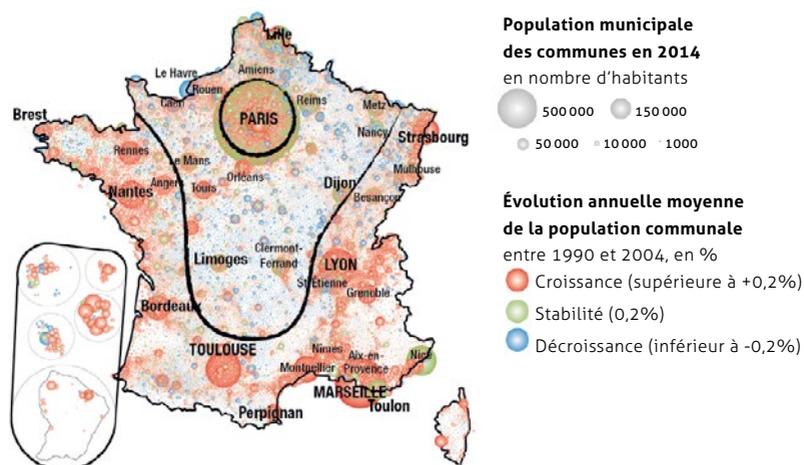


DREES, INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS UMR 6049 ThÉMA / Cemagref DTM, 2011, IGN • Réalisation : Datar / CGET - Observatoire des territoires 2018

Le CGET et l'Observatoire des territoires ont croisé ces deux approches pour en dessiner une troisième. Elle définit la ruralité selon trois grandes catégories :

- Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées qui profitent d'une dynamique résidentielle et économique favorable ainsi que d'une croissance démographique positive et d'un faible taux de chômage ;
- Les campagnes agricoles et industrielles, des territoires en reconversion avec des difficultés plus soutenues ;
- Et enfin les campagnes vieilles et à très faible densité recouvrant essentiellement les territoires de montagne, caractérisées par un vieillissement de la population et un éloignement des services au public et de proximité.

Une France en « U » et 4 espaces macro-régionaux qui influent différemment sur les territoires ruraux



Le zonage de la ruralité proposé actuellement par le CGET dessine une France en « U » et 4 espaces macro-régionaux marqués par des problématiques différenciées.

- Un « arc Nord-Est » cumule les fragilités sociales, économiques et démographiques avec des territoires ruraux et isolés de montagne confrontés à la problématique de l'accès aux services et numériques tandis que les campagnes industrielles et vieillissantes ont besoin de redonner de l'attractivité résidentielle.
- Les franges littorales sont portées par un dynamisme démographique et économique, tout en étant confrontées aux problématiques de

gestion de l'accueil des nouvelles populations, du contrôle de l'espace et de l'urbanisation (avec un chômage fort sur l'arc méditerranéen).

- L'Île-de-France, elle, est portée par une croissance solide.
- Les territoires ultramarins restent marqués par leurs spécificités et leurs vulnérabilités.

Les problématiques des territoires ruraux sont donc moins liées à leur taille qu'à leur position géographique :

- Gestion de l'accueil de nouvelles populations dans le « U » littoral (gestion contrôlée de l'espace, chômage fort, etc.)
- Accès aux services et au numérique dans le rural isolé et de montagne
- Attractivité résidentielle et accès aux services dans les campagnes industrielles et vieillissantes

Les dynamiques démographiques

Tous les territoires ruraux sont impactés par deux grands phénomènes, la métropolisation et la périurbanisation.

Entre 1999 et 2013, 88 % de la croissance démographique s'est en effet concentrée dans les grandes aires urbaines et périurbaines avec une hausse de 2,4 millions d'habitant-e-s dans les grandes aires urbaines. On constate cependant dans celles-ci une concentration des emplois plus que d'habitant-e-s, avec une périurbanisation qui s'est développée sur des territoires anciennement ou toujours ruraux.

La courbe démographique montre que le milieu rural a néanmoins connu une hausse de 5 millions d'habitant-e-s de 1968 à 2014, majoritairement portée par l'évolution migratoire (plus d'arrivées, moins de départs) et une reprise démographique disparate et à nuancer puisque 7 départements subissent une baisse continue depuis 1990 : les Ardennes, la Haute-Marne, les Vosges, la Nièvre, le Cher, la Creuse et le Cantal.

Dans d'autres territoires ruraux dans lesquels les dynamiques démographiques sont positives, on relève une surreprésentation des plus de 65 ans dans les campagnes à faible densité (26%) avec une stabilisation du vieillissement, tandis que celui-ci augmente dans les pôles urbains.

Les jeunes représentent quant à eux une part significative de la population en milieu rural (14%). Alors que les 17-29 ans réunissent globalement 11,7 millions de jeunes en France soit 35% de la population (recensement 2015), ils sont 3,2 millions, soit 27 %, à être installés dans le rural (définition selon la grille communale de densité de l'INSEE). Ils sont plus souvent issus de milieux socio-économiques

populaires et moins diplômés que les jeunes urbains et vivent très majoritairement chez leurs parents ou en couple.

Les repères économiques

Les dynamiques économiques attestent d'une activité agricole limitée en milieu rural, marqué par une baisse de 8% des exploitations agricoles entre 2010 et 2013.

L'économie productive y est plus importante que dans d'autres territoires : elle représente 44% des emplois en milieu rural, contre 34% au niveau national. L'économie présentielle y est prépondérante et les milieux ruraux abritent une part importante de l'économie sociale et solidaire qui y représente 18% des emplois privés.

Si les revenus médians des ménages ruraux sont plus faibles que la moyenne nationale, le nombre de ménages pauvres y est en revanche très inférieur aux pôles urbains.

— éclairage —

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

► <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1886>

2. Des politiques en transition et en interterritorialité

Les territoires ruraux, réceptacles des grands enjeux de sociétés

Les territoires ruraux sont confrontés à de vrais enjeux mais ils ne sont pas toujours spécifiques à leur situation géographique : la cohésion territoriale, la capacité à gérer les transitions écologiques, numé-

riques et économiques, la mondialisation et l'articulation du local à l'europpéen en passant par l'intercommunalité, dans un partenariat ville et campagne.

Des territoires traversés par des paradoxes

La représentation de la ruralité en pleine évolution crée des ambivalences. Les territoires connaissent un tiraillement entre le fait d'être en difficulté face aux inégalités de dotations urbain/rural et en contribution au vu des vitalités qui les habitent. **Alors que les flux (démographiques, économiques ...) contredisent la perception négative des territoires, les collectivités proposent des solutions encore parfois inadaptées.**

De plus, le milieu rural est comme un « ovni » dans le paysage des politiques publiques nationales. Alors que la politique publique de l'État est gérée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), les fonds qui lui sont alloués sont principalement européens, essentiellement ceux du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et gérés par le ministère de l'agriculture avec les Régions. Or, malgré leur importance budgétaire en tant que fonds structurels, ce sont des fonds très ciblés (le FEADER est ainsi à 90% fléché sur l'agriculture).

Des signaux faibles à conforter

Cependant, on constate des signaux positifs. Ainsi apparaît une prise en compte croissante de l'ESS et de la culture dans les débats et discussions sur les nouvelles politiques publiques.

Autres signaux faibles positifs : le cofinancement de projets tels qu'AJITeR ou CARNAC, dans une logique ascendante, qui ont pour principal objectif d'apporter des préconisations pour l'évolution des politiques publiques.

Ces projets de Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR), lancé par le Réseau rural français (RRF) et cofinancé par le FEADER visent à soutenir des projets collectifs, nationaux ou interrégionaux, qui s'intéressent aux enjeux portés par le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) et aux mesures mises en place par cette politique pour y répondre.

TRESSONS : Territoires ruraux et économie sociale et solidaire, outils et nouvelles synergies

L'ambition du projet TRESSONS, piloté par l'Avise et le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire), en partenariat avec la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle, sur une durée de trois ans (2018–2020), est d'analyser les conditions dans lesquelles l'ESS et l'innovation sociale peuvent constituer une solution durable aux défis des territoires ruraux, d'outiller les acteurs-actrices et de renforcer le maillage partenarial en milieu rural.

► <https://www.avise.org/actualites/lancement-du-projet-tressons>

CARNAC

Le projet CARNAC est piloté par l'Institut des Territoires Coopératifs aux côtés de la CGSCOP (Confédération Générale des Sociétés coopératives ouvrières de production), de Coopérer pour Entreprendre, de la FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), du RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) et des Réseaux Ruraux Grand Est et Normandie. Il vise à explorer les principes de la maturité coopérative et à produire, mettre en œuvre, et diffuser une connaissance nouvelle sur le comment coopérer, afin de contribuer au développement rural par la coopération. Sur les trois années du projet, l'Observatoire de l'Implicite mène de longues itinérances à pied à la rencontre de collectifs d'acteurs-actrices de la coopération sur leur territoire. En automne 2018, la première s'est déroulée de Charleville-Mézières à Dijon. Au printemps 2019, la deuxième est partie d'Aurillac (Cantal) pour se terminer à Tréban (Allier) avec des étapes à Murat, Saint-Flour, Saugues, Issoire, Clermont-Ferrand, Thiers et Bourbon-l'Archambault.



► <https://institut-territoires-cooperatifs.fr/developpement-rural-cooperation/>

Les collectivités territoriales sont en première ligne pour soutenir et accompagner les initiatives artistiques et culturelles. Toutefois, la recomposition territoriale et la loi NOTRe a vu parfois la compétence culture des collectivités se diluer et se perdre sur les territoires. Les intercommunalités ne se sont pas emparées de la question et l'articulation peine à se faire alors que le risque d'une centralisa-

tion est pointé par les communes. La culture est une responsabilité pleinement politique, à porter comme un investissement pour les territoires ruraux. Bien que cette lecture soit parfois difficile à mettre en exergue ou en action dans les localités, du fait des moyens des territoires, l'approche transverse et coopérative rejoint les enjeux d'un renouvellement des politiques culturelles.

Une transition dans la durée

La ruralité doit être regardée aujourd'hui comme contributrice et s'inscrit, au-delà des clivages urbain/rural, dans la transition sur un temps long.

La question des communes se pose et le processus de renforcement des intercommunalités doit s'inscrire dans un cadre en faveur de la concertation et de la coopération pour éviter des effets de concentration et de détricotage du maillage territorial. Il est nécessaire de lutter contre les inégalités territoriales dans les politiques publiques et les dotations. Il est pour cela utile de s'appuyer sur les recherches de l'INSEE et le développement d'un nouveau type de zonage plus proche de la grille communale de densité présenté par le CGET et plus adapté que le zonage en aire urbaine.

Ruralisons! et la culture?

À travers des rassemblements comme Ruralisons! en juin 2019, réunissant de nombreux du rural, comme précédemment les États généraux de la ruralité, l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) réunit avec une grande visibilité des partenaires pour formuler des préconisations pour le développement local.

La culture était le thème de la dernière assemblée générale de l'AMRF en juin 2019 à Najac en Aveyron. L'enjeu était de convaincre les maires actifs dans le domaine culturel qu'ils ne sont pas seuls via un partage de bonnes pratiques. Cela a été l'occasion de montrer aux plus réticents que le rôle de la culture a un fort impact sur les autres domaines de l'action locale.

- <https://ruralisons.fr/>
- <https://www.les-nouvelles-ruralites.com/bilan-ruralisons/>
- <https://www.amrf.fr/assemblee-generale-2019/>

3. Un nouvel agenda rural ?

Un rapport et 196 propositions dans le cadre de l'agenda rural

Suggérée par l'AMRF lors de la remise des cahiers de doléances en janvier 2019, dans un contexte de revendication des Gilets jaunes et de mécontentement des maires, toujours en attente d'un nouveau programme d'aménagement du territoire prenant en compte la fragilité rurale, une mission chargée de formuler des propositions au gouvernement pour un nouvel agenda rural a été lancée en mars 2019 par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. La démarche se construit en miroir d'un agenda rural dans l'Union européenne, à l'instar de son agenda urbain, piloté par le CGET depuis 2015.

Un agenda rural dans les suites de l'agenda urbain européen ?

Lancement de l'Agenda Urbain Européen en 2015 comme méthode pour définir une politique européenne urbaine (État membres, régions, villes).

Objectifs de l'agenda urbain européen :

- Améliorer la réglementation européenne pour mieux prendre en compte les besoins et enjeux des villes dans les politiques européennes
- Favoriser les échanges entre les autorités urbaines, les États membres et la Commission européenne
- Faciliter l'accès des autorités urbaines aux fonds européens
- Signature du Pacte d'Amsterdam en 2016
- Déclinaison en France via la mise en place des Pactes État-Métropoles

Les premières étapes pour lancer un agenda rural européen :

- Déclaration de Cork en 1996 pour un agenda rural européen
- Déclaration de Cork 2.0 en 2016 « Mieux vivre dans les zones rurales »
- Résolution du Parlement européen du 3 octobre 2018

Le rapport, Ruralités, une ambition à partager

Ce rapport a été remis le 26 juillet 2019 par ses cinq auteurs. Ces experts missionnés y détaillent 196 propositions avec 50 mesures clés d'accompagnement des zones rurales pour améliorer la vie des habitant-e-s.

Ces propositions viendront nourrir un plan d'actions à travers un « Agenda rural » déployé dans la durée via des mesures de lois à partir de l'automne 2019, la préparation de la nouvelle loi de finance pour 2020 et un programme ruralité qui doit être porté par la nouvelle Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

S'agissant du secteur culturel

Le rapport préconise d'augmenter les crédits dédiés à la culture et de les flécher davantage vers les territoires ruraux mais également de développer le mécénat culturel territorial. Il invite à mieux prendre en compte la culture et la jeunesse dans les projets de territoires, notamment via les contrats de ruralité et de favoriser les projets culturels itinérants ou hors-les-murs en limitant le déploiement des équipements ainsi que l'implantation de 500 Micro-folies. L'AMRF souhaite y inclure une demande de répertorier les acteurs-atrices culturel-le-s locaux via un référencement le plus exhaustif possible des acteurs-atrices et initiatives culturelles.

Concernant la jeunesse



Illustration issue du CGET en présentation du rapport Ruralités, une ambition à partager

► <https://www.cget.gouv.fr/actualites/200-propositions-pour-dessiner-un-agenda-rural>

Le rapport préconise notamment le renforcement des missions locales pour repérer et accompagner les jeunes sans emploi ni formation, ainsi que le développement de Campus ruraux, incubateurs dédiés au soutien à des projets de création d'activités (associative, sociale, économique, humanitaire ou citoyenne) portés par les jeunes.

Les contrats de ruralité, un outil
au service du développement rural

Pilotés par le CGET, les contrats de ruralité se veulent des contrats intégrateurs au service du projet de territoire. À l'instar du contrat de ville, le contrat de ruralité, créé en 2016, coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitant-e-s.

- Pendant rural du contrat de ville
 - Agrégateur des projets et des financements au service d'un territoire
 - 485 contrats signés (EPCI ou pays/PETR), 455 millions de crédits de l'État sur 2016-2018
 - Soutien à l'investissement public local
 - Travail actuel de définition d'une nouvelle génération en cours pour 2020 avec des soutiens en ingénierie et en fonctionnement
 - Possible ouverture d'un nouvel axe culture et/ou jeunesse
 - Les contrats de cohésion territoriale, préconisés dans le rapport sur l'agenda rural, pourront englober les contrats préexistants (les contrats de ville, les contrats de ruralité, les contrats de transition écologique...). Ils devront assurer la mise en œuvre déconcentrée de la politique de l'État en matière d'aménagement durable et de cohésion des territoires.
- <https://www.cget.gouv.fr/ruralites/contrat-de-ruralite>

Création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Ce nouvel agenda rural se construit alors que le Parlement a adopté, le 9 juillet 2019, la loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Elle intègre trois entités : le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (EPARECA) et l'Agence du numérique (pour ses volets déploiement du très haut débit via le

plan France Très Haut Débit, couverture mobile et usages du numérique via la Société numérique). Elle pourra passer des conventions pluriannuelles avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et la Caisse des Dépôts.

L'Agence, établissement public de l'État, a pour mission de conseiller et soutenir les collectivités et leurs groupements dans leurs projets. Elle sera compétente sur l'ensemble du territoire mais ses actions visent en priorité les territoires en difficulté. Elle cible d'après la loi en particulier « les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics » et « les projets innovants » (article 1).

Cette agence aura ainsi de très larges missions de soutien aux collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets, via des contrats de territorialité, en matière d'accès aux services publics et aux soins, de logement, de mobilités, de quartiers prioritaires de la politique de la ville et des quartiers urbains en difficulté, de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, notamment commerciale et artisanale, de transition écologique, de développement économique, des usages numériques, de la culture ou du sport.

« À ce titre,

- elle facilite l'accès des porteurs de projets aux différentes formes, publiques ou privées, d'ingénierie juridique, financière et technique, qu'elle recense.
- Elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.
- Elle favorise la coopération entre les territoires et la mise à disposition de compétences de collectivités territoriales et de leurs groupements au bénéfice d'autres collectivités territoriales et groupements.
- Elle centralise, met à disposition et partage les informations relatives aux projets en matière d'aménagement et de cohésion des territoires dont elle a connaissance.
- Elle soutient les réseaux associatifs dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées. »

Elle pourra par exemple jouer un rôle en matière de reconversion commerciale et pourra acquérir des fonds commerciaux en qualité de « délégataire du droit de préemption » du maire.

L'agence devra également aider les porteurs de projets à mobiliser des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). L'agence coordonne l'utilisation de ces fonds.

Elle a également un rôle à jouer dans le champ du numérique et de la couverture des territoires. Elle a ainsi pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les réseaux d'entreprises et les associations dans le domaine du numérique.

Elle devra enfin recenser l'offre d'ingénierie dans chaque département et devra assurer une mission de veille et d'alerte afin de sensibiliser et d'informer les administrations, les ministères et les opérateurs sur les impacts territoriaux de leurs décisions.

Pilotée par un conseil d'administration, impliquant l'État et les collectivités territoriales et un comité national de coordination, l'agence sera dirigée par un directeur général nommé par décret. Au niveau territorial, le préfet est le délégué territorial de l'agence. Il veille à assurer la cohérence et la complémentarité des actions de l'agence et encourage la participation aux projets. Au moins deux fois par an, il réunit un « comité local de cohésion territorial » chargé du suivi des projets dans chaque département.

Loi de création de l'ANCT :

► <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/7/22/TERX1827055L/jo/texte>

4. Les financements européens : leviers et dysfonctionnements

Les politiques européennes et nationales en faveur du développement rural se déclinent en deux politiques essentielles :

- La Politique agricole commune (PAC), via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) doté de 11 milliards d'euros pour la programmation 2014-2020 qui soutient le programme de développement local LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et le Réseau rural français.
- Et la politique de cohésion, via les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) dotés de 16 milliards d'euros pour 2014-2020 qui regroupent notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ).

Le programme LEADER

Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) constitue le principal programme européen d'accompagnement des projets pilotes en zone rurale et l'un des axes du FEADER, deuxième pilier de la PAC.

Il a pour objectif de donner aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante et de faire émerger de multiples expérimentations et solutions novatrices pour le milieu rural, tant en termes de méthode qu'en termes d'actions. LEADER était initialement un programme d'initiative communautaire fait pour soutenir l'ingénierie au développement local. Son intégration aux politiques publiques en fait une méthode de mise en œuvre du développement rural qui marque une volonté de territorialisation plus poussée des politiques européennes.

En France, LEADER est essentiellement mis en œuvre via les financements du FEADER et du FEAMP pour les territoires infrarégionaux ruraux, littoraux, et/ou mixtes.

Malgré des dysfonctionnements... un soutien indispensable pour les projets en territoire rural

Le programme LEADER s'affirme comme un outil indispensable pour les projets en territoires ruraux. Toutefois, sa mise en œuvre a été marqué par de forts dysfonctionnements qu'il faut réinscrire dans le contexte français. Ces difficultés ne se lisent pas dans d'autres pays européens et s'expliquent en partie par des spécificités nationales :

- De façon conjoncturelle, la nouvelle programmation des fonds européens s'est opérée dans un cadre français de décentralisation des fonds quand leur gestion est passée de l'État aux Régions en 2015. Du retard a été pris dans le développement de l'outil d'administration et dans le transfert de compétences des personnels.
- On constate aussi une inadaptation entre le programme, qui cofinance des projets assez légers financièrement (même si cela est conséquent pour les acteurs-actrices), et le fonds réglementaire FEADER dont il émane, et qui délivre des volumes budgétaires à hauteur de millions d'euros.
- L'utilisation des fonds par les territoires se fait souvent en substitution de fonds publics plus que pour promouvoir une nouvelle ingénierie. Les acteurs-actrices culturel·le·s présent·e·s rappellent l'importance de ces fonds européens pour la culture et les territoires et la double nécessité de défendre le programme tout en facilitant son accès

aux petites structures par des programmes dédiés ou des appuis en accompagnement et en trésorerie. Les problèmes de versements différés peuvent mettre en grave difficulté ou même en péril des petites structures qui ne peuvent assurer les avances de trésorerie sur 3 ou parfois 4 ans.

« Les projets d'itinérance du Théâtre des Chemins n'auraient pu se réaliser sans les fonds européens. Ils ont financé majoritairement des actions, notamment des projets d'itinérance de la compagnie de théâtre itinérant de l'Ardèche vers Saint-Nazaire ou encore en 2019 la participation à l'itinérance longue « Karavana » vers Plovdiv, capitale européenne de la culture. »

Stéphane Delvalée, administrateur de la compagnie du Théâtre des Chemins et membre du CA du Centre International de Théâtre Itinérant (CITI)

Des propositions pour la nouvelle programmation

Dans le contexte actuel de fin de session des programmes européens 2014-2020 et de programmation de la prochaine session 2021-2027, **une réflexion doit être menée pour faire évoluer le programme LEADER.**

Il s'agit de défendre des objectifs renouvelés du programme et son enveloppe budgétaire face à la menace de sa suppression sous prétexte de ses dysfonctionnements administratifs en France.

Pour cela, il est nécessaire de faire valoir l'enjeu global de développement local des territoires ruraux, avec une approche plus large que celle de la seule politique agricole, à travers notamment l'enjeu culturel, social, environnemental.

Favoriser l'ingénierie de coopération locale et construire de nouveaux dispositifs financiers sont deux actions opérationnelles défendues par les participants dans les échanges. Il est suggéré d'approcher France Active et la BPI (Banque publique d'investissement), en lien ici avec le ministère de la Culture, pour accepter de mettre des fonds de soutien ou des fonds d'avance. Il est également proposé de développer un plaidoyer sur les besoins d'ingénierie et la manière dont les collectivités, et en particulier les régions, peuvent favoriser les accès aux fonds pour les structures de l'ESS, à l'instar de la Nouvelle-Aquitaine ou de la Région Grand Est qui proposent des modes d'emploi et ont investi dans de l'ingénierie d'accompagnement des programmes.

Le Réseau rural français (RRF) en France

Intégré à la politique agricole commune (PAC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance les projets de développement en milieu rural. En France, ce sont 11,4 milliards d'euros qui sont mobilisés pour la période 2014-2020 à travers les 27 programmes de développement rural gérés par les conseils régionaux.

Dans ce cadre, le Réseau rural français (RRF) contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. Il facilite le dialogue entre acteurs-trices et valorise les bonnes pratiques locales. En soutien aux Réseaux ruraux régionaux, il est chargé de mutualiser les activités adaptées aux besoins des territoires, d'assurer l'articulation et la coordination des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations. Enfin, il assure les relations avec le Réseau européen de développement rural (REDR) aux côtés des autres États membres.

Le RRF est copiloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France (RdF).

Le Réseau rural français, un acteur des politiques européennes de la culture

- *Un outil de mobilisation des acteurs-trices du développement rural*
- *Obligation réglementaire pour chaque état membre*
- *Programme doté de 23 millions d'euros sur 2014-2020 (sur 11 milliards de FEADER)*
- *Outil de promotion et valorisation de l'utilisation du FEADER en France*
- *Une gouvernance tripartite : ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) / Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) / Régions de France (RdF)*
- *Contribuer aux réflexions, aux échanges et aux débats sur les territoires ruraux : partage d'initiatives et d'expériences, échanges de bonnes pratiques, appel à projet MCDR (projet AJITER lauréat)*
- *Les activités du Réseau rural français*
- *Activités transversales (formation, communication, Observatoire du développement rural, évaluation)*
- *Animation de réseau (capitalisation, valorisation, appel à projets national, évènementiel, coopération avec le REDR)*
- *Animation du partenariat européen pour l'innovation*
- *Animation du programme LEADER (veille, mise en réseau, coopération)*
- *La Revue du RRF sur la culture : Retour sur Culture & Ruralité, Exemples et bonnes pratiques, Convention culture et enseignement agricole, Patrimoine et lien social*

► www.reseaurural.fr/

5. Les politiques publiques de la culture

Des moyens du ministère au service des territoires ruraux

La politique culturelle en faveur de la ruralité du ministère de la Culture vise essentiellement deux objectifs : le développement de l'accès à la culture et celui de l'attractivité culturelle des territoires.

- L'accès à la culture se déploie par la politique de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) proposée depuis la petite enfance et pour tous les âges de la vie, à travers le Programme 224 « Transmission et Démocratisation » composé d'un volet d'action territoriale en faveur des territoires ruraux, doté de 17,8 millions d'euros en 2018 dont 6,5 millions pour l'EAC. Le Pass Culture, en phase d'expérimentation, est aussi considéré comme un outil pour favoriser les parcours artistiques et culturels des jeunes.
- L'axe d'attractivité culturelle des territoires se met en œuvre à travers une politique partenariale réalisée en concertation avec les collectivités pour agir à travers les Conventions de développement culturel à l'échelle des intercommunalités. 324 conventions (conventions territoriales ou locales d'éducation artistique, contrats territoire-lecture, résidences d'artistes...) sur le territoire ont été signées comportant un volet EAC dont 66% couvrent des territoires ruraux.

Décloisonner les politiques

Le champ culturel est regardé comme un levier de vivre-ensemble et de la cohésion sociale et territoriale. **À l'endroit des territoires ruraux, l'émergence des enjeux relatifs aux droits culturels ou à la coconstruction, l'implication associative, la nécessité des partenariats avec les collectivités et à un niveau interministériel constituent des dynamiques de travail essentielles.**

Le ministère de la Culture développe de longue date une politique partenariale avec les autres services de l'État au niveau déconcentré et ministériel, notamment avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les lycées agricoles, avec les collectivités, avec le Réseau rural français via des projets culturels dans les projets LEADER, avec les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de la Justice, de la Solidarités et de la Santé, de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en intervenant dans les dispositifs du CGE : les contrats de ruralité, le programme Action cœur de ville et le prochain programme « Petites centralités » à venir.

La première édition des rencontres « Culture et ruralité » en juin 2018

s'est tenue avec le CGET en partenariat avec le Réseau rural français, dans une volonté de coconstruction avec la diversité des acteurs-actrices publics et associatifs. Un groupe de travail a fait émerger un certain nombre de propositions dans le contexte de travail sur l'agenda rural.

Les rencontres nationales « Culture et Tourisme » ou encore « Culture et Ruralité » sont un levier de coopération et de transversalité à travers une mise en réseau des acteurs-actrices.

Des soutiens du ministère de la Culture à renforcer en faveur de la diversité

La politique du ministère de la Culture présentée lors de la formation se décline par un soutien à 1 458 équipements culturels en zone rurale (dans sa définition INSEE « hors zones urbaines ») et un soutien à une diversité d'acteurs-actrices culturels du territoire : associations, fédérations d'éducation populaire, Parcs Naturels Régionaux (PNR) via une convention avec la Fédération des PNR, Centres culturels de rencontres, Pays d'arts et d'histoires...

Par ailleurs, il est indiqué que le ministère de la Culture a conforté son soutien aux résidences artistiques et aux projets itinérants (environ 200 projets itinérants soutenus dans le cadre de « Culture près de chez vous »). Il déploie désormais le projet des Micro-folies. 200 sont sorties ou sont en cours de lancement, dont 32 en territoires ruraux qui pourraient bénéficier de financements du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avec le plan Tiers-Lieux. L'objectif annoncé est de mettre en œuvre 1000 Micro-folies d'ici 2022. Par ailleurs, la création du Fonds incitatif et partenarial pour les petites communes en 2018 doté de 15 millions d'euros permettant la restauration des monuments historiques dans les communes rurales doit venir compléter l'action vers les campagnes.

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont également concernées par une mesure portée par la direction générale de la création artistique (DGCA) et d'un montant de 500 000 euros. Le soutien aux pratiques amateurs via le FEIACA (Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs) est également à souligner, les projet jeunes représentant 14% des démarches.

Les échanges avec les participant-e-s sur cette présentation du ministère de la Culture soulignent le risque toujours prégnant d'actions nationales descendantes avec l'écueil d'une invisibilisation des attentes locales, voire du renforcement de l'invisibilisation des acteurs-actrices locaux. Il est souhaité un travail concerté avec une

grande attention à ce qui se joue et émerge dans les territoires et un appui à cette diversité de propositions d'acteurs-actrices locaux porteurs des ressources culturelles du territoire.

Le projet de porter des Micro-folies est ainsi difficilement compréhensible pour les acteurs-actrices, d'autant plus quand certains ont déjà avancé sur des projets autour de la culture et du numérique. Quelle articulation sera possible et quels moyens viendront consolider d'abord ces dynamiques locales ? De même, le Pass Culture, assis sur une logique marchande, risque plutôt de renforcer les acteurs-actrices dominants au détriment des acteurs-actrices des territoires. Il est proposé que le plan « Culture près de chez vous », intéressant dans son soutien aux nouvelles formes d'itinérance puisse permettre la mobilisation des acteurs-actrices en lien avec les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) et ne pas seulement s'appuyer sur les opérateurs labellisés.

La Politique du ministère de la Culture en milieu rural est renforcée par le contexte de fracture territoriale souligné par le mouvement des Gilets Jaunes. La création d'une nouvelle direction à la démocratisation culturelle, à la transmission et à la coordination des territoires au 1^{er} janvier 2020 marque une volonté de changement du ministère en valorisant un service transversal et une visibilité du travail avec les territoires.

Valoriser les acteurs-actrices culturel·le·s
des territoires ruraux -
la plateforme Territoires culturels

Initiée en 2018 par le ministère de la Culture, la plateforme participative Territoires culturels a pour objectif d'offrir une visibilité nationale aux projets culturels dans les territoires ruraux, d'alimenter une base de données relative à ces projets et de favoriser la mise en réseau des acteurs-actrices. Elle se développe de façon contributive et volontaire, par la présentation des projets, laissant à la sensibilité de la structure le soin de déterminer son appréhension de la carte rurale.

► <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-Monde-rural/Territoires-culturels-la-plateforme-participative-des-projets-culturels-en-milieu-rural>

Illustration d'une politique culturelle sur les territoires : un engagement citoyen

« La culture c'est d'abord le lien humain. »

Yves Dumoulin, maire

La volonté politique des élu·e·s et la promotion d'un tissu culturel et associatif dessinent une capacité à agir dans la proximité pour mobiliser les personnes, les valoriser dans leurs actions ainsi que les autres ressources culturelles du territoire et penser des modes de coopération diversifiés.

Yves Dumoulin, maire de Fareins, commune rurale de 3500 habitant·e·s à 30 km de Lyon, témoigne ainsi du choix réalisé de développer la culture sur la commune moins à cause d'un « besoin » auquel répond pour partie l'offre importante de la métropole proche, que pour la cohésion sociale et l'attractivité dont elle est source sur le territoire.

La commune accueille notamment une biennale d'art contemporain créée lors de la labellisation de la commune « Art et d'Histoire », associée à des résidences d'artistes à l'école ainsi qu'un festival de jazz, cofinancé par un petit club de commerçants mécènes. Elle projette de racheter un château pour y accueillir des rencontres de jeunes européens. **Ce dynamisme culturel, impulsé sans existence d'équipements, permet de mobiliser et fédérer un grand nombre d'habitant·e·s dans son tissu associatif et bénévole, tout en développant une activité de proximité, particulièrement pour les jeunes des territoires environnants.** Yves Dumoulin se réjouit de contribuer à une « éducation progressive » des habitant·e·s aux différentes formes artistiques. La commune n'hésite pas ainsi à les faire participer au choix d'une œuvre pour la place du village, ce dont il constate que les plus réfractaires tirent finalement une certaine fierté.

S'il reconnaît rencontrer parfois des difficultés à « être pris au sérieux » dans cet enjeu d'élaboration de la politique culturelle, le maire ne cesse de lutter contre l'idée que la qualité des propositions politiques serait moindre en fonction de la taille de la commune. L'intégration dans l'intercommunalité lui fait craindre une prise en main du pilotage de certaines actions dans une logique descendante, à l'encontre de la logique de proximité. Il a ainsi entrepris de conserver le conservatoire situé dans la commune dans une logique de coopération.

Le rôle de l'élu n'est pas de se substituer aux acteurs-actrices culturel·le·s mais bien au contraire d'être à leur écoute, de soutenir leurs actions et de s'en faire le relais. L'engagement personnel permet de

trouver des financements privés, d'ancrer les projets dans l'identité du territoire, d'en favoriser la dynamique, une dynamique qui semble avoir fortement contribué au recul du vote de l'extrême droite.

L'enjeu de la formation

Les échanges entre participant-e-s soulignent les besoins de formation des élu-e-s et d'ingénierie, qui constituent un obstacle majeur dans les petites intercommunalités et communes rurales. Les réseaux de collectivités, comme l'AMRF ou la FNCC, sont des espaces de formation et d'échanges de pratiques pour les élu-e-s (fiches pratiques, formations...). En ce sens, ce sont des interlocuteurs pour les réseaux d'acteurs-actrices pour partager et mettre en place des actions d'interconnaissance et de formations.

Est également identifiée l'absence de moyens des petites communes et le financement trop réduit apporté aux projets culturels jugés moins prioritaires que d'autres actions, alors que ceux-ci sont souvent des leviers forts de coopération entre acteurs-actrices. Les projets culturels sont trop peu soutenus ou absents des choix politiques de redistribution des fonds.

L'importance du lien entre élu-e-s, artistes et acteurs-actrices culturel-le-s est également soulignée dans la naissance des projets de territoire qui peuvent ensuite se déployer. Dans une approche par les droits culturels, on interroge la possibilité d'envisager les élu-e-s comme < animateurs·trices > des acteurs-actrices du territoire en encourageant une plus grande participation des habitant-e-s et des personnes à l'élaboration des politiques culturelles.

« face à des politiques descendantes, il y a nécessité à soutenir les petites initiatives locales qui peuvent grandir, devenir des grands moments de la vie culturelle ou rayonner au même titre qu'un grand équipement dans la capitale. »

Pierre-Marie Georges, chargé de mission auprès du directeur, Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

IV. Le rôle des structures d'économie solidaire dans l'accompagnement des jeunes adultes. Une illustration par quatre témoignages.

1. Accompagner les aspirations du « vivre autrement » : partage de pratiques et de problématiques

Découvrir la culture de l'autre

Ayant pour mission initiale la protection des milieux alpins, la CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) mène un grand nombre d'actions avec les territoires et les collectivités. L'association, inscrite dans un réseau européen avec la CIPRA internationale, s'est progressivement ouverte à la question plus large de « Comment vivre dans les Alpes », travaillant en particulier avec les collectivités les questions d'accueil et de qualité de vie. Ses missions portent ainsi sur la culture, dans son sens le plus large. Dans un territoire alpin qui traverse l'Europe, faire découvrir et saisir la culture du pays frontalier, les manières de vivre et de travailler oblige à mener un travail de coopération et à penser le renouvellement des modes de vivre ensemble. Les Alpes sont un territoire de vallées qui trop souvent ne se connaissent pas. Dans ce cadre, l'installation des jeunes constituent un enjeu qui commence à être mieux identifié par les collectivités. **Les missions de CIPRA consistent à ouvrir des échanges sur le développement rural, l'écologie, la protection des milieux.**

Faire confiance aux jeunes adultes

Afin de mieux faire place aux jeunes adultes sur l'identification des problématiques alpines et des réponses à y apporter, la CIPRA, il y a 5 ans, a favorisé la création d'un conseil des jeunes auprès de sa gouvernance favorisant ainsi le renouvellement de son conseil d'administration. Régulièrement réuni, celui-ci a notamment choisi de développer des projets de résidences artistiques dans des lieux

hybrides et collectifs, ce qui a conduit à un repérage et une découverte de ces lieux ainsi qu'à une analyse de leur impact sur l'installation des jeunes néo-ruraux.

Favoriser l'accompagnement des parcours de jeunes adultes

L'accompagnement des jeunes est essentiel dans les missions dont se sont dotées les trois structures culturelles qui témoignent.

L'Usine à Chapeaux, MJC (Maisons des jeunes et de la culture) du Sud Yvelines ouverte dans les années 80, labellisée salle de musiques actuelles en 1998 et centre social depuis 1993, a un véritable ancrage sur son territoire avec plusieurs générations d'usagers. La structure développe un pôle d'activités auprès de la jeunesse et appuie des démarches associatives et de professionnalisation. Ainsi l'accueil des personnes en service civique permet d'accompagner des jeunes adultes qui ont plus que jamais besoin d'expérience et de tremplin vers la professionnalisation. Forte de 2500 adhérents, la structure fonctionne avec de nombreux bénévoles dont certains y construisent de véritables parcours de vie, comme son actuelle présidente. Celle-ci témoigne d'un parcours de vingt ans de projets dans la structure : entrée comme spectatrice et usagère, elle devient bénévole puis salariée dans l'accueil d'artistes, elle se forme à la régie technique et aux autres métiers culturels. Elle intègre le conseil d'administration à vingt ans et en devient présidente huit ans plus tard.

Au-delà de ses missions premières, l'association TRIB'ALT (comme Tribu des Alternatives), coopérative de structures artistiques et culturelles basée en Ardèche, qui centralise l'administration et la gestion d'une quarantaine de porteurs de projets dans le spectacle vivant et itinérant, s'est posée la question : « Comment aider les projets de vie et favoriser la transmission ? ». **TRIB'ALT agit comme une véritable « couveuse » d'artistes émergents.** Son travail est de les accompagner soit dans la professionnalisation soit vers l'autonomie de leur gestion. Elle est sollicitée parallèlement régulièrement par des jeunes adultes pour du conseil sur leur parcours personnel, le montage d'association, les démarches de demandes de subvention.

Dans le Vaucluse, La Gare, fondée en 1995, comme une maison de projets développe trois pôles d'activités : musiques actuelles et spectacle vivant, jeunesse et famille, vie locale. Ses actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitant-e-s, de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. Son pôle jeunesse a pour but d'accompagner les projets des jeunes et des artistes dans une approche issue de l'Éducation po-

pulaire. Elle a pu accompagner des jeunes groupes pour leur premier album, leurs débuts à la scène, des projets de jeunes à l'international, humanitaire pour des premières expériences qui débouchent sur des projets professionnels (vidéo, technique, graphisme, musique, événementiel...). Si la Gare tient un rôle social de plus en plus fort, elle le fait sans moyens conséquents mais s'obstine dans son objectif de « donner du sens et de l'envie de faire ».

Décloisonner l'usage des espaces entre accueil, culture et social

Les espaces socio-culturels sont souvent en première ligne pour accueillir les jeunes et être les témoins des nouveaux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ils portent un regard sensible sur la jeunesse. La MJC située à Rambouillet tente d'apporter une lecture de l'isolement vécu par les jeunes des Yvelines, où le taux de suicide est très élevé dans des milieux pourtant plutôt favorisés mais traversés par de nouvelles problématiques. L'usage d'Internet peut par exemple générer des malaises et de nouvelles questions à traiter. Le Vaucluse, quant à lui, est le département accueillant le plus de « jeunes errants ». **Dans un contexte de déficit d'éducateurs spécialisés, ces MJC et lieux culturels sont essentiels en zone rurale et périurbaine pour accompagner une jeunesse dont il faut comprendre les nouvelles interrogations et difficultés, et pour amener de la vie, de la solidarité, gérer le quotidien voire parfois « dédramatiser les choses ».**

Un rôle précieux qui s'élargit

Ces structures proposent des modèles alternatifs à une jeunesse en rupture avec l'institution ou souhaitant développer des nouvelles logiques du « vivre autrement » portant des valeurs de solidarité à travers l'économie solidaire ou l'éducation populaire. Si l'accompagnement de ces structures est difficilement quantifiable et peu mis en valeur, les attentes dont elles témoignent et qu'elles suscitent auprès des institutions collectives tendent à prouver le rôle social majeur et croissant qu'elles jouent sur leurs territoires respectifs. Ainsi l'Usine à Chapeaux est sollicitée par ses partenaires publics pour développer une action sur le territoire élargi de l'intercommunalité tandis que la Gare tient un rôle consultatif important dans l'élaboration d'un Projet Educatif et Culturel de Territoire initié en 2015 avec la communauté de communes Luberon Mont de Vaucluse.

Les difficultés et les besoins

Ce travail des structures culturelles sur le volet social et dans l'accompagnement de jeunes adultes rencontre néanmoins des limites

voire des obstacles dans l'accès aux moyens et à la reconnaissance de leur légitimité à traiter de ces sujets.

Les fonds jeunesse sont difficilement accessibles. La charge administrative et le besoin en compétences est alourdie par le développement de ces fonctions, d'autant plus lorsqu'on considère les démarches de coopération et la multiplication des partenaires. Les structures déplorent la lenteur du décloisonnement des services et une faible coopération entre acteurs·actrices et collectivités pour des actions concertées. Elles font face aux difficultés à intégrer et faire évoluer des dispositifs culture et éducation qui demeurent des politiques d'institutions culturelles classiques. Plus largement, elles constatent que la disparition des emplois aidés accentue la précarisation des jeunes en début de parcours, en revenant particulièrement sur les effets bénéfiques de l'expérience des Emplois Jeunes pour la génération précédente.

En plus d'un repérage et d'un soutien mieux pensés au tissu associatif et citoyen qui joue souvent un rôle important d'accompagnement des jeunes dans leur parcours de bénévole, d'acteurs·actrices du territoire, de professionnalisation, diverses pistes sont identifiées pour prolonger les actions des structures. Il est proposé le développement de pépinières pour les projets d'économie sociale et solidaire de jeunes ou le soutien à des espaces différenciés, de type tiers-lieux, pour développer des pôles véritablement dédiés à l'accompagnement des jeunes adultes dans leurs nouvelles aspirations. **De réels moyens, notamment en ressources humaines, sont nécessaires pour animer les processus de coopération et de faire ensemble qui se jouent dans ces espaces, comme pour la prise en compte du temps long nécessaire à la transmission de compétences.** L'engagement des collectivités et des acteurs·actrices dans des démarches coopératives pour l'élaboration de projets éducatifs et culturels de développement territorial est souligné.

2. Quatre structures associatives, ancrées sur leurs territoires et en coopération

CIPRA France

La CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes) est une organisation à but non lucratif, non gouvernementale et indépendante qui œuvre depuis 1952 pour la protection et le développement durable des Alpes. La Délégation française de la CIPRA basée à Grenoble, CIPRA France, agit dans une logique de partenariat avec les acteurs·actrices de toutes les régions alpines françaises et de coopération transfrontalière. CIPRA France est légitimée comme une

structure de penseurs et producteurs de contenu, qui vient interpeller, alimenter et éclairer la décision publique. Aujourd'hui, la finalité de CIPRA France est de démontrer que l'application du Développement Durable est pertinente et effectivement opérante dans les Alpes en impliquant directement les habitant·e·s. Pour cela, CIPRA France rend concrète l'approche Développement Durable dans les Alpes en créant des espaces de dialogue et des démarches d'expérimentation. L'ONG vise à favoriser des échanges constructifs entre des représentants des trois piliers du Développement Durable (économie / société / environnement) en respectant un juste équilibre entre ceux qui « vivent à/de » la montagne et ceux qui y sont « accueillis ». Intéressée par le champ culturel et en travail auprès de la jeunesse, le partenariat avec CIPRA apporte une dimension internationale et européenne au projet AJITeR ainsi qu'un partage d'expériences sur le portage d'actions avec les collectivités territoriales concernant l'accueil et la qualité de vie ainsi que dans l'élaboration de méthodologies dans un cadre de coopération territoriale.

► <https://www.cipra.org/fr>

La Gare – Association AVEC

Depuis 1996, l'association AVEC (Animation Vauclusienne Éducative et Culturelle) centre son projet autour d'un territoire rural, de sa population et des interactions qui en découlent par l'animation d'un équipement, La Gare de Coustellet, sur lequel elle développe trois pôles d'activités : musiques actuelles et spectacle vivant, jeunesse et famille, vie locale. Ses actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitant·e·s, de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. Forte de 250 adhérents et accueillant près de 10 000 personnes chaque année, au pied du Luberon, La Gare est un lieu de rencontre et de croisement.

La redéfinition du territoire à travers la communauté d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse qui regroupe 16 communes et le constat d'une extension des politiques d'extrême droite renforcent l'envie des acteurs·actrices associatifs de mettre en place un projet de coopération inter-associatif élargi en partenariat avec les collectivités publiques, les acteurs·actrices institutionnels et les établissements scolaires en s'appuyant sur un lien ville/campagne. Ils s'engagent dans un processus d'expérimentation qui a pour enjeu la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire culturel, social et éducatif concerté (PECDT) sur les thèmes du « Vivre ensemble en partageant nos différences ».

Dans le cadre du processus mis en œuvre, ce PECDT a permis l'évolution d'une politique contractuelle vers une politique éducative

publique enfance jeunesse en favorisant le passage d'une logique de dispositif à une logique de partenariat ainsi qu'une meilleure cohérence grâce à l'association des différents groupes scolaires, des associations du territoire et des structures d'accueil de loisirs.

► www.aveclagare.org

L'Usine à Chapeaux

L'Usine à Chapeaux – Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) - de Rambouillet est une association « loi 1901 » d'Education Populaire, créée en juillet 1960 et agréée Centre Social par la CAFY (Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines) depuis 1993. Elle se donne pour mission de permettre l'épanouissement des individus à travers des initiatives, des organisations et des pratiques collectives.

Au cœur de Rambouillet, ville de 27 000 habitant.e-s, l'Usine à Chapeaux agit en milieu semi-rural, au sein du Sud-Yvelines, caractérisé par des territoires très rurbains, voire ruraux, avec de vastes zones agricoles et un large domaine forestier. Avec le concours de bénévoles et de salariés, elle propose aux habitant.e-s de Rambouillet et de ses environs et en particulier à la jeunesse, des activités, tant culturelles qu'éducatives et sociales. Ces activités doivent susciter, au-delà d'une pratique consumériste et d'une simple adhésion, l'engagement bénévole comme auteur et acteur-actrice du projet.

À noter : ses locaux sont issus d'un atelier de fabrication de chapeaux créé en 1919 par un entrepreneur parisien, transformés en collègue avant d'être acquis par la municipalité pour être mis à la disposition de la MJC, témoignage de la capacité des acteurs-actrices culturel-le-s à lier histoire et modernité.

► <https://www.usineachapeaux.fr/>

L'association TRIB'ALT

L'association TRIB'ALT, Coopérative d'artistes et de compagnies, est une association loi 1901 basée sur un fonctionnement coopératif entre artistes regroupé.e-s au sein d'une unique structure juridique afin de mutualiser des moyens de production et d'administration. Son siège social est situé sur la commune de Saint Andéol de Vals en Ardèche, depuis sa création en janvier 2004 par Stéphane Delvalée (Coordinateur administratif de TRIB'ALT) et Raphaël Faure (Directeur Artistique de la Cie du Théâtre des Chemins).

Après 5 années à « structurer » la structure et trouver le bon modèle, TRIB'ALT souhaite développer la coopération entre les personnes et l'esprit de solidarité dans le domaine du spectacle. Actuellement, ce sont 8 projets artistiques issus du théâtre, de la musique, des projets

itinérants, regroupant une quarantaine d'intermittents du spectacle qui sont officiellement et juridiquement abrités à TRIB'ALT.

► <http://www.tribalt.org>

V. Des propositions pour agir

1. Le FAIRE ENSEMBLE sur les territoires comme levier !

La table-ronde finale et les échanges avec les participant.e-s ont permis d'identifier plusieurs pistes de perspectives et axes de travail pour développer l'accueil et l'accompagnement des jeunes adultes en territoire rural.

La diversité des parcours et des imaginaires

- « Faire avec » les jeunes adultes et non « faire pour » afin de mieux entendre leurs souhaits et leurs difficultés, mieux saisir leurs aspirations et leurs ressources.
- Favoriser leur participation à l'élaboration des usages et des activités.
- Construire dans un cadre de développement durable, en conscience des enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

L'appui à la formation et aux parcours d'emploi et de professionnalisation des jeunes adultes

- Soutenir la progression des compétences des jeunes à travers différentes modalités, selon leurs situations et parcours, en prenant appui sur leurs aspirations.
- Reconnaître et conforter les formes de formation d'éducation populaire et de transmission entre pairs, dans un contexte de réforme de la formation professionnelle.
- Accompagner l'insertion dans l'emploi et les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire.
- Favoriser des espaces de travail partagé.

Des questions : Quelles prises en main des dispositifs de la formation professionnelle et des aides à l'emploi (tels que le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - FONJEP, le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle - FONPEPS etc.) ? Quelle possibilité de travail à l'échelle territoriale avec les acteurs-actrices sociaux, en considérant aussi l'agenda européen

des fonds structurels ? Quel renforcement des appuis aux projets de jeunes alors que le Défi jeunes a été supprimé, que le service civique est à renforcer avec un meilleur soutien des jeunes et que le service national universel (SNU) obligatoire est expérimenté ?

Le soutien à la mobilité

- Favoriser les mobilités internes des jeunes adultes dans les territoires (accès aux activités par du « hors les murs », de l'itinérance ; désenclaver par des mises en réseau, ouvrir des espaces d'accueil et de travail...).
- Développer la prise en main des dispositifs disponibles pour des mobilités artistiques (ERASMUS+, coopération européenne, résidences, réseaux...).
- Se penser comme ambassadeurs de territoires.
- Dynamiser les échanges et l'accueil de jeunes d'autres territoires, notamment européens.

Des questions : Comment favoriser un meilleur accès aux projets européens pour des petites structures et pour les jeunes les plus éloigné-e-s de cette connaissance ? Quel travail avec les structures d'éducation ? Comment faire valoir et cofinancer des projets innovants, comme ceux de l'itinérance par exemple ?

La coopération

- Prendre appui auprès des acteurs-actrices socio-économiques locaux moteurs, comme ceux du secteur associatif, de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat, etc.
- Favoriser des méthodes d'auto-diagnostic de territoire suivi d'un partage et d'interconnaissance de ces analyses.
- Réfléchir des financements dans la durée afin de donner le temps aux processus et aux expériences.
- Construire des actions communes en :
 - définissant un projet global
 - posant une gouvernance même temporaire pour ce type de projet
 - se donnant du temps
 - en finançant l'ingénierie, potentiellement par un acteur externe

À noter : *L'effet levier de coopération et de coconstruction que peuvent apporter les projets européens à travers la mise en coopération des acteurs-actrices du territoire et les GAL (groupements d'acteurs-actrices locaux). Un exemple : le projet DAV (<https://www.dav-massifcentral.fr>) dont plusieurs actions ont porté sur la professionnalisation et l'ac-*

compagnement de parcours de porteurs de projets.

L'ingénierie d'accompagnement

- Trop souvent modeste voire absente, elle est nécessaire pour le soutien aux processus de coopération locale, à l'amorçage de projet de territoire, au montage de projets européens...
- Elle doit s'appuyer sur des financements, des compétences (recrutement de technicien-ne-s professionnel-le-s dans les communes rurales), un appui matériel (locaux, bureaux...) en complément de la logique actuelle de seuls financements de projets.
- Elle doit aussi permettre de considérer les acteurs-actrices du tissu associatif, notamment culturel-le-s, comme des agents du développement local.

Une expérimentation sur l'accompagnement des coopérations en territoires ruraux

Dans le cadre d'un appel à projet du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), la FEDELIMA, en lien avec l'UFISC et OPALE, a identifié trois territoires d'expérimentation en milieu rural sur lesquels des acteurs-actrices des musiques actuelles sont engagé-e-s dans des processus de coopération inter-associative et pour certains avec leurs partenaires publics. Cela permet de travailler un accompagnement direct pour la structuration de ces projets de coopération, par le recours à de l'ingénierie d'accompagnement (chargés de mission, coordinateurs, animateurs ...).

Description par territoire et bilan de l'expérimentation :

- ▶ <https://www.ruralite.fedelima.org/presentation-de-lexpérimentation/>

La formation des élu-e-s et des professionnel-le-s de collectivités territoriales

- Encourager un changement de posture des élu-e-s pour un positionnement dans un rôle de facilitateur des actions.
- Favoriser une perspective participative à partir des droits culturels des habitant-e-s des territoires.
- Faire progresser les capacités d'action des collectivités par une meilleure interaction avec les acteurs-actrices, et notamment à travers des démarches collectives (réseaux, méthodologie locale...).

La co-construction des politiques publiques

- Consolider les processus de coconstruction sur les territoires - deux méthodologies sont évoquées :
- Les schémas d'orientation dans les arts et la culture tels que les SOLIMA (Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles), SODAREP (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de rue et dans l'Espace public), SODAM (Schéma d'Orientation pour le Développement territorial des Arts de la Marionnette), etc.
- La réflexion en cours conduite au sein du ministère de la Culture sur une démarche déconcentrée de diagnostic et d'analyse partagée des territoires, considérant les travaux menés par Luc Carton en Belgique.
- Favoriser les décroissements interministériels par des programmes ou des projets : Ruralisons!, plate-forme de projets culturels en territoire rural, projets LEADER et MCDR...
- Conserver un dialogue au niveau national sur la feuille de route pour la ruralité après le temps fort de juin 2018 dans le contexte de l'agenda rural et de la nouvelle programmation européenne.

Une recherche-action sur la co-construction de l'action publique

Coordonnée par le Collège d'études mondiales, une recherche sur la co-construction de l'action publique, définie comme "un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique", a été conduite durant deux ans sur un principe acteurs-actrices-chercheurs-chercheuses.

Réunissant le Mouvement associatif, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC), le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) et l'UFISC, la démarche, soutenue par l'Institut de la Caisse des Dépôts pour la Recherche, et en lien avec le Collège d'études mondiales, s'est appuyée sur des temps collectifs de séminaires portés par les réseaux impliqués et des analyses de cas. Elle a donné lieu à un rapport d'étude « Coconstruire les politiques publiques : éléments de définition, discours et pratiques », réalisé par Laurent Fraisse, socio-économiste et à un séminaire le 13 novembre 2018 à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le travail collectif mené souligne que les finalités de la coconstruction oscillent entre la nécessaire amélioration de la légitimité de tel plan d'actions ou l'efficacité de tel dispositif et une volonté plus affirmée de démocratisation et de transformation des relations entre gouvernés et gouvernants. L'étude apporte de nombreux repères pour situer la co-construction au regard des systèmes de valeurs – en particulier autour des droits humains et culturels – et parmi un ensemble d'autres modalités (consultation, négociation...). Elle se saisit de nombreux cas (en particulier des mobilisations et expériences des acteurs-actrices artistiques et

culturel-le-s pour dresser des éléments de caractérisation et de conditions de mise en œuvre.

▶ https://ufisc.org/images/UFISC_2018/Rapport_Co-construction_de_l'action_publicque.pdf

2. Des prochaines étapes pour « AJITeR par la Culture! »

- Diffusion des actes et des ressources de la formation
- Diffusion du livret de connaissance et des retours sur l'observation participative menée durant la première année du projet
- Diffusion de l'enquête sur les pratiques des structures artistiques et culturelles pour l'accueil et l'accompagnement des parcours de jeunes adultes par questionnaire (année 2)
- Un site ressource mis à jour en continu dont un panorama des politiques publiques
- Une continuité de dialogue avec les collectivités partenaires :
 - Une proposition de participation à un comité de pilotage d'AJITeR avec les différentes instances pour faire un suivi du sujet
 - La proposition d'un groupe de travail commun avec une rencontre annuelle
 - Un dialogue plus régulier entre les réseaux, la participation mutuelle aux rencontres, voire des projets communs sur des ressources à créer
- Des prochains ateliers et rencontres nationales et européennes avec appel à participation auprès des acteurs-actrices culturel-le-s et ruraux :
 - Une nouvelle rencontre nationale Culture et Ruralité prévue en mai 2020 – www.ruralite.fedelima.org/
 - Des ateliers et temps forts un peu partout en France
 - Une participation aux rencontres internationales du FSMET - Forum social mondial 2020 des Économies Transformatrices, avec le RIPESS Europe, à Barcelone en juin 2020 : <https://transformadora.org/fr>
 - Une participation au RIUESS 2020 - 20^e édition sur ESS et développement durable en mai 2020 à Clermont-Ferrand - <https://riuess.org/> La dernière édition de mai 2019 sur « culture de l'ESS, ESS de la culture » avait permis de présenter les questionnements des territoires ruraux - <https://riuess2019.sciencesconf.org/>
 - Et d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous à Avignon en juillet 2020!

Les territoires ruraux se transforment en lien avec la diversité des parcours des personnes qui les habitent. De l'infusion artistique à la coopération territoriale, des lieux hybrides à l'itinérance, les acteurs artistiques et culturels renouvellent les pratiques et font émerger les ressources territoriales, contribuent à faire reconnaître la capacité des personnes. De nombreuses initiatives témoignent en particulier de la place faite aux jeunes générations.

En plein agenda rural, quelles politiques pour un développement local et une ingénierie territoriale renforcée ? Quels sont les leviers et les freins à l'accompagnement des initiatives, tout particulièrement à destination des jeunes adultes ? Comment favoriser la prise en compte des projets culturels et d'implication des jeunes adultes dans les systèmes d'acteurs territoriaux ?

Ce document constitue les actes de la formation AJITeR « Des politiques rurales pour la culture », qui s'est déroulée le 17 juillet 2019 dans le cadre du programme de la Maison des professionnels du festival d'Avignon, à destination des acteurs-acatrices culturel-le-s et ruraux, des élu-e-s et des professionnel-le-s des collectivités, des institutions et des jeunes professionnel-le-s du champ artistique et culturel.

AJITeR



► www.ajiterculture.org *par la culture!*



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

